

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS



118775

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

ACCUEIL
 13 JUIN 2022
MUPRAS
A. BOURAKBI

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (L.G) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

- Maladie Dentaire Optique Autre

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2321 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHOUINI MOHAMED

Date de naissance : 01-01-58

Adresse : HAY BOUGHAZ RUE N°6 TANGER

Tél. : 0674380187 Total des frais engagés : 856.90

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08/06/2022

Nom et prénom du malade : Kribech FATIMA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Douleur abdominale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclaire avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger Le : 08/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

- طبيب سابق بمستشفيات
- كان بفرنسا
- طبيب سابق بالمستشفى
- العسكري بالرباط
- عضو بالجمعية الأوروبية
- للتنظير الداخلي



Centre de Gastroentologie
et proctologie
Dr. Brahim AITBIHI
مركز الجهاز الهضمي
و الكبد و البواسير
الدكتور ابراهيم ايت بيهي

Tanger, le:08/06/2022..... طنجة، في:

Kribech Fatima

89.50

D3Norm : 8 gouttes matin (1 Boite)

Aprovel 150 mg : 1 comprimé matin et soir,
pendant 3 mois

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 150mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 155,80 DH
6 118001 082025

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 150mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 155,80 DH
6 118001 082025

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 150mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 155,80 DH
6 118001 082025

155,80 x 3 = 467,40

556,90



Lot: 210704
A consommer
avant le: 09/2024
PPC: 89,50 DH

ضوان 112 شارع محمد الخامس
(Caesars Plaza)-طنجة

Fixe: 05 39 94 36 55 - Urgence: 06 82 35 34 71

- Echographie
- Endoscopie
- Sphinctérotomie Biliaire (CPRE)
- EchoEndoscopie
- Ligature des VO
- Polypectomie et Mucosectomie
- Prothèses digestives et Biliaires
- Biopsies et Cytoponction
- Dilatation Endoscopique
- Proctologie
 - Instrumentale
 - Chirurgicale